Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 011-200035855-20231012-DECISION_23140-DE

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

Objet :
Renouvellement de conduite AEP – Lieu-dit Coupadels : commune de SALLES SUR L'HERS

Décision n° 23-140

Ampliation faite le

Certifié exécutoire en Préfecture le :

Et par la publication le :

Et par notification de :

Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du code de la commande publique,

VU le règlement intérieur des marchés inférieurs aux seuils européens approuvé par délibération n°20210130 en date du 16 juin 2021, article 8.2,

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler une conduite AEP au lieu-dit « Coupadels », commune de SALLES SUR L'HERS,

VU la consultation réalisée par les services communautaires dans le cadre d'une procédure adaptée,

D E C I D E

ARTICLE I : de confier le renouvellement d'une conduite AEP au lieu-dit « Coupadels », commune de SALLES SUR L'HERS, à la société VALLEZ, sise Lieu-dit « Perry », 11410 SALLES SUR L'HERS pour un montant total de 27 320,00 € H.T

ARTICLE II : les dépenses seront imputées au budget eau potable.

ARTICLE III : la présente décision n° 23-140 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

ARTICLE IV : Ampliation en sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 12 octobre 2023

Le Président,

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 011-200035855-20231012-DECISION_23140-DE